

Lyon, le 21 mars 2022

Votre interlocuteur : Anne-Sophie Petitprez
Mail : aspetiprez@grandlyon.com
Tél : 04.26.83.93.34.

Madame la Directrice
BioMérieux
376, chemin de l'Orme
69280 Marcy l'Etoile

Nos Réf : ZAC/ASP/RB

BORDEREAU D'ENVOI

Objet : Convention de partenariat 2022-2024
Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PMIE) de Marcy l'Etoile

Désignation des pièces : Convention

Observations :

MENTIONS DE TRANSMISSIONS

☐ TRANSMIS

☐ EN RETOUR

☒ pour information

☐ pour diffusion

☐ pour notification

☐ pour classement

☐ pour visa

☐ pour signature

☐ suite à votre demande du

.....

☐ pour accord

☐ pour vérification

☐ pour décision

☐ pour correction

☐ pour étude, rapport et avis

☐ pour enquête

☐ pour suite à donner

☐ avec prière de faire retour

☐ pour complément

☐ pour projet de réponse

à la signature de :

la métropole
GRANDLYON



CONVENTION de partenariat 2022-2024

Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PMIE) de Marcy l'Etoile

Entre d'une part,

- **La Métropole de Lyon**, 20, rue du Lac, 69003 Lyon, représentée par son président en exercice, Monsieur Bruno Bernard,
Ci-après dénommée « la Métropole de Lyon »,
- **Les communes de :**
 - **Marcy-l'Étoile**, représentée par son maire en exercice, Monsieur Loïc Commun
 - **Charbonnières-les-Bains**, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard Eymard
 - **Sainte-Consorte**, représentée par son maire en exercice, Monsieur Jean-Marc Thimonier
 - **Saint-Genis-les-Ollières**, représentée par son maire en exercice, Monsieur Didier Cretenet
 - **La Tour de Salvagny**, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gilles Pillon
 - **Tassin-la-Demi-Lune**, représentée par son maire en exercice, Monsieur Pascal Charmot
- **La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais**, représentée par son président en exercice Monsieur Daniel Malosse
- **La Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle** représentée par son président en exercice Monsieur Pierre-Jean Zannettacci

Ci-après dénommés « les Collectivités Publiques »



Et d'autre part,

Sanofi Pasteur

Domiciliée à : 1541 Avenue Marcel Mérieux, 69280 Marcy-l'Étoile

Représentée par : Monsieur Paul-Alan Dollinger,

En qualité de : Directeur Général Délégué

N° de Siret : 34950537000024

N° de Code APE : 2120Z

BioMérieux

Domiciliée à : 376 Chemin de l'Orme, 69280 Marcy-l'Étoile

Représentée par : Valérie Leylde

En qualité de : Directrice Exécutive Ressources Humaines, Communication & RSE

N° de Siret : 47993614800010

N° de Code APE : 4690Z

VetagroSup

Domicilié à : 1 Avenue Bourgelat, 69280 Marcy-l'Étoile

Représenté par : Madame Jeanne-Marie Bonnet

En qualité de : Directrice Générale par interim

N° de Siret : 75269644300015

N° de Code APE : 9499Z

Clinique IRIS

Domiciliée à : 271 Rue des Sources, 69280 Marcy-l'Étoile

Représentée par : Madame Nathalie Boillot

En qualité de : Directrice Générale

N° de Siret : 972 500 508 00023

N° de Code APE : 8610Z

L'INTEFP

Domicilié à : 1498 Route de Saint Bel, 69280 Marcy-l'Étoile

Représenté par : Monsieur Hervé Lanouzière

En qualité de : Directeur Général

N° de Siret : 13000013600015

N° de Code APE : 8411Z

Ci-après dénommés « les Partenaires »,



Les Collectivités Publiques et les Partenaires sont ci-après dénommés collectivement « Parties ».

ARTICLE 1 : EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS

La présente convention est conclue avec **les Partenaires** en leur propre nom et pour leur propre compte.

Aucune substitution n'est possible dans l'exercice des droits et obligations résultants de ces stipulations.

ARTICLE 2 : OBJET

Depuis 2006, la Métropole de Lyon encourage une politique de gestion de la mobilité avec les employeurs de son territoire à travers l'accompagnement à la mise en place de plan de mobilité employeur commun ou Plan de Mobilité inter-entreprises (PMIE) sur les territoires économiques.

Ces PMIE visent à faciliter et à rationaliser les déplacements domicile-travail et professionnels en déployant des actions incitant à l'usage des moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle autosoliste (un seul conducteur).

Pour garantir la mise en œuvre d'actions opérationnelles et envisager des résultats en matière de report modal, les retours d'expériences de PMIE montrent la nécessité de coordonner et d'animer ces démarches.

Le projet de PMIE Marcy l'Etoile a été initié en 2016 sous l'impulsion de 5 acteurs économiques de la commune. Il vise à améliorer l'accessibilité du territoire et la mobilité plus durable des salariés. Cette démarche constitue un véritable levier de développement durable et répond à une problématique récurrente rencontrée par les 5 acteurs et leurs salariés ou agents (y inclus leurs prestataires).

Une première version de cette convention a été signée le 26 janvier 2017 et dont le terme était fixé à décembre 2020. Dans ce cadre et depuis 2016, de nombreuses actions ont été réalisées (collectives ou individuelles au sein de chaque partenaire), comme notamment :

- la réalisation d'enquêtes annuelles auprès de 8200 employés et prestataires
- la sensibilisation aux modes de transports alternatifs : Transports en Commun, covoiturage, vélo, en direction des entreprises et de leurs salariés,
- la participation active au Challenge Mobilité annuel de la Région Auvergne-Rhône Alpes : « au travail, j'y vais autrement »,
- l'animation de réunions de concertation périodiques trimestrielles avec l'ensemble des parties prenantes
- l'organisation de conférences sur le sujet de la mobilité alternative
- la mise à disposition de places réservées aux voitures électriques avec recharge gratuite,
- l'extension et l'ajout d'un site de covoiturage auprès de l'ensemble des cinq entreprises et institutions,



- des aménagements concernant les horaires, circuits, arrêts et capacité de bus
- la prise en charge de l'abonnement de transport en commun au-delà des 50% obligatoires
- la mise en place d'une flotte de Vélo Assistance Electrique (VAE) et l'accès des collaborateurs à des tarifs préférentiels pour l'achat de VAE
- la participation à l'abonnement à un service de location de vélo à assistance électrique
- le développement du télétravail
- la mise en place d'accords de Forfait de Mobilité Durable

L'objet de cette convention est d'engager les nouveaux élus suite aux élections municipales et régionales de 2020 et 2021 et partenaires vers de nouveaux objectifs à 5 et 10 ans. La présente convention s'étend jusqu'en 2024 afin de tirer un bilan intermédiaire à 3 ans et de réajuster les objectifs le cas échéant, en vue d'une nouvelle convention.

Objectifs 2026 :

- Multiplication de la pratique du vélo pour les trajets domicile-travail par 2 (année de référence : 2019)
- Augmentation de 10% du nombre de collaborateurs utilisant les transports en commun et le covoiturage (année de référence 2019)

Objectifs 2030 :

- Multiplication de l'utilisation des vélos par 4, (année de référence : 2019)
- Augmentation de 20% des collaborateurs utilisant les transports en commun et le covoiturage (année de référence 2019)

Ces objectifs sont en cohérence avec le Plan Climat Energie Territorial (PCET) de la Métropole de Lyon.

La poursuite de ces objectifs 2026/2030 contribuera au développement de moyens de transports alternatifs qui seront également utilisables par les populations se situant dans le périmètre de cette initiative. La réalisation d'un certain nombre d'actions déployées dans ce cadre et supportées par les « Collectivités Publiques » se place donc dans une démarche gagnant-gagnant pour toutes les Parties.

A la suite de la signature de cette convention, les Parties élaboreront un Plan de mise en œuvre intitulé « Plan PMIE Marcy ». Ce Plan constituera la feuille de route technique permettant d'atteindre les objectifs précités.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DES PARTIES

La Métropole de Lyon participera aux réunions techniques organisées régulièrement et accompagnera la démarche à titre d'expert. A ce titre, la Métropole de Lyon s'engage à mettre à disposition du PMIE de Marcy des ressources pour



accompagner les partenaires dans l'élaboration du PMIE (diagnostic, plan d'action, et formalisation) ainsi que coordonner, animer et assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions.

Les « Collectivités Publiques » participeront aux réunions de concertation qui seront organisées régulièrement. Elles s'engagent à étudier les pistes de réflexions qui émergeront des réunions de concertation visant à atteindre les objectifs de 2026 et 2030, et à les mettre en œuvre dans le cadre de leur périmètre de compétence, y inclus en engageant des actions de communication, en écho aux objectifs du PMIE de Marcy.

Les Partenaires s'engagent à :

- Inciter au covoiturage à travers la promotion des services numériques (notamment du service EnCovoit GrandLyon, interopérable avec le service régional MOV'ICI) pour faciliter la mise en relation des salariés et des aménagements tels que l'attribution de places de stationnement aux covoitureurs
- Développer et inciter à la pratique du vélo, en s'inspirant des critères du Label employeur pro-Vélo
- Ne pas augmenter l'espace de stationnement dédié aux voitures non partagées et à développer les places de stationnement pour les voitures partagées et les véhicules à faible émission
- Participer au challenge mobilité régional, et à tout événement mobilité proposé par la Métropole,
- Fournir aux salariés, en particulier à chaque nouvel arrivant l'information sur les solutions de mobilité à disposition pour les déplacements domicile-travail, et le cas échéant, professionnels
- Déposer à la Métropole de Lyon un Plan de mobilité présentant diagnostic et plan d'actions, soit –employeur (par entreprises), soit –commun (en interentreprises)

Les actions seront déployées par les Partenaires auprès de leur personnel, de leurs services administratifs et de leurs prestataires.

Les Partenaires nomment des représentants au sein de leurs structures respectives ; ils seront habilités à les représenter dans la mise en œuvre du « Plan PMIE Marcy ».

Cette convention ne se substitue pas aux autres conventions signées de façon individuelle entre chaque Partenaire et le Sytral, portant sur les aspects financiers mis en place dans le cadre des Plans de Mobilité d'Entreprise (PME).

ARTICLE 4 : ACTIONS EN TERMES DE COMMUNICATION

Les Partenaires s'engagent à faire mention de la Métropole de Lyon sur tout support de communication et dans ses rapports avec les médias ainsi que les Collectivités Publiques en fonction des réalisations observées dans le cadre du projet de PMIE Marcy l'Etoile.



Cette présente convention entrera en vigueur à dater de sa signature par l'ensemble des parties et sera renouvelée en fonction des résultats d'un bilan intermédiaire réalisé fin 2024.

Fait à Marcy l'Etoile, le 2 mars 2022

En 14 exemplaires pour servir et valoir ce que de droit.



Pour la Métropole de Lyon,
Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président, Fabien Bagnon

Pour la commune de Marcy l'Etoile,
Le Maire, Loïc Commun

Pour la commune de
Charbonnières-les-Bains,
Le Maire, Gérard Eymard

Pour la commune de Sainte-Consoce,
Le Maire, Jean-Marc Thimonier

Pour la commune de
Saint-Genis-les-Ollières,
Le Maire, Didier Cretenet

Pour la commune de
La Tour de Salvagny,
Le Maire, Gilles Pilon

Pour la commune de
Tassin-la-Demi-Lune,
Le Maire, Pascal Charmot

la métropole
GRAND LYON



Pour la communauté de communes des

Vallons du Lyonnais,

Le Président, Daniel Malosse

Pour la communauté de communes du

Pays de l'Arbresle,

Le Président, Pierre-Jean Zannettacci

la métropole
GRAND LYON



Pour Sanofi Pasteur,
Le Directeur Général Délégué,
Paul-Alan Dollinger

Pour Biomérieux,
La Directrice Exécutive Ressources
Humaines, Communication & RSE

Valérie Leylde

ps -

Pour VetagroSup,
Le Directrice Générale par interim,
Jeanne-Marie Bonnet

Pour la Clinique IRIS
La Directrice Générale, Nathalie Boillot

Pour l'INTEFP,
Le Directeur Général, Hervé Lanouzière

la métropole
GRAND LYON